

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Edition Chronologique n°43 du 6 novembre 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

**Texte n°17**

**ARRÊTÉ**

portant dissolution du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Caen (Calvados) et création corrélative de celui d'Evrecy (Calvados).

*Du 8 octobre 2009*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Caen (Calvados) et création corrélative de celui d'Evrecy (Calvados).**

*Du 8 octobre 2009*

NOR D E F G 0 9 5 2 6 6 9 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°43 du 6 novembre 2009, texte 17.

---

Art. 1er. Le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Caen (Calvados) est dissous à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009. Corrélativement, le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie d'Evrecy (Calvados) est créé à la même date.

Art. 2. Les gradés et gendarmes du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie d'Evrecy exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 413 à R. 415-2 et R. 415-24 4° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Basse-Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
chef du service des opérations et de l'emploi,*

Philippe MARVILLET.

---

(1) n.i. BO.